

11RET

Société civile immobilière au capital de 200 euros
Siège Social : 48 RUE BASQUE, 33000 BORDEAUX
945 018 323 R.C.S BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOUT 2025

Le 20 août 2025 à 10 heures

Les associés de la société 11RET, société civile immobilière au capital de 200 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 48 RUE BASQUE, 33000 BORDEAUX, sur convocation de la Gérance.

Armonie DEVILLERS, Gérant associé de la Société conduit les débats.

SONT PRESENTS :

Armonie DEVILLERS	19 parts sociales
Madame Edwige Catherine Marie JURALOWICZ	1 part sociale
Total des parts détenues par les associés présents	20 parts détenues

Les associés présents ou représentés possèdent 20 parts sociales sur les 20 parts sociales composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

SELARL DOCTEUR ARMONIE DEVILLERS représentée par Armonie DEVILLERS, régulièrement convoquée en sa qualité de Gérante est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Gérant déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Gérant rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cession de parts sociales
- Modification des statuts

- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Gérant déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : CESSION DE PARTS SOCIALES

L'assemblée générale décide d'agréer la SELARL DOCTEUR ARMONIE DEVILLERS en tant que nouvel associé, en qualité de cessionnaire d'une part sociale cédée par Madame Edwige Catherine Marie JURALOWICZ. La cession pourra être réalisée selon les termes prévus entre les parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts relatif à la répartition du capital social, qui sera désormais rédigé comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de deux cents euros (200 euros) et divisé en vingt (20) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (10 euros) intégralement libérées et attribuées comme suit :

Armonie DEVILLERS 19 parts sociales

SELARL DOCTEUR ARMONIE DEVILLERS 1 part sociale

TOTAL : 20 parts sociales"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou représentés.



Armonie DEVILLERS
(Le Président de séance)



Madame Edwige Catherine Marie JURALOWICZ